

MINISTERE DES MINES ET DU PETROLE

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple - Un But - Une Foi



001124

N°

M.M.P - SG

Bamako, le 27 NOV 2018

Le Ministre des Mines et du Pétrole
Présidente du Comité de Pilotage ITIE-Mali

A

Monsieur Eddie RICH, Directeur Exécutif
Secrétariat International de l'ITIE
-Oslo-

Objet : Demande d'extension de trois (03) mois de la validation du Mali

Monsieur le Directeur Exécutif,

En référence à la décision du Conseil d'Administration du 24 Mai 2017, transmise au Gouvernement du Mali le 07 Juin 2017, j'ai l'honneur de solliciter une demande d'extension du délai de validation du Mali pour (03) trois mois supplémentaires à compter du 28 novembre 2018.

En effet, de juin 2017 à novembre 2018, le Comité de Pilotage a accompli des progrès continus dans la mise en œuvre des mesures correctives, notamment, la gouvernance du Comité de Pilotage, le plan de travail, l'exhaustivité et en ce qui concerne la fiabilité des déclarations, l'octroi et le registre des licences, la déclaration des transferts infranationaux et le suivi des recommandations.

Toutefois, des circonstances exceptionnelles détaillées ci-dessous ont fortement ralenti la mise en œuvre de l'ITIE au Mali au cours de l'année 2018, et en particulier, dans l'application des mesures correctives.

Conformément à l'exigence 8.5 de la norme ITIE, nous sollicitons auprès du Conseil d'Administration de l'ITIE un report du délai de validation pour des faits exceptionnels et imprévus suivants :

- la grève des magistrats, déclenchée du 06 août au 04 novembre 2018, sur toute l'étendue du territoire, a provoqué des retards dans la certification de certaines données par la section des comptes de la Cour Suprême ;

- l'insécurité résiduelle avec des attaques des bandits armés a perturbé le déplacement des agents de l'administration pour faire la collecte et la réconciliation des données. Ce qui a entraîné, des retards dans la préparation du Rapport ITIE 2016, en particulier l'atteinte des déclarations fiables à 100%, relatives aux transferts infranationaux dans certaines localités minières. Parmi ces cas de banditisme, on peut citer :
 - le 07 novembre 2017, attaque à mains armées dans le village de Kroukéto, Commune Rurale de Sadiola où il y'a deux mines d'or en exploitation par cinq (05) bandits cagoulés et armés de pistolets mitrailleurs, le bilan est de quatre (04) morts, 4 millions FCFA et 3.2kg d'or emportés. Suite à cette attaque, le Commandant de la Légion de Gendarmerie de la région de Kayes a fait une lettre circulaire pour limiter les déplacements ;
 - le 27 novembre 2017, cinq (05) villages ont été attaqués et incendiés dans le cercle de Kangaba communément appelé attaque de Niaouléni, suite à des différends entre les groupes d'orpailleurs. L'Etat a envoyé la Garde Nationale et la Gendarmerie Nationale pour maintenir l'ordre dans quatre (04) communes rurales ;
 - le 12 février 2018, braquage sur l'axe routier Kéniéba-Kita, par sept (07) bandits armés de fusils de chasse, qui ont tiré sur les véhicules de passage en faisant deux (02) morts et emportés une importante somme d'argent. La Brigade Territoriale de la Gendarmerie de Kenieba a fait un message d'alerte pour les voyageurs ;
 - la nuit du 12 au 13 mars 2018, des bandits armés ont fait irruption dans les villages de Fadougou et Fekola, Commune Urbaine de Kéniéba, où il y'a trois mines d'or en exploitation, le bilan est de six (06) morts et 4.1 kg d'or emportés. Suite à cette attaque aussi, le Commandant de la Légion de Gendarmerie de la région de Kayes a fait une lettre circulaire pour limiter le déplacement et a exigé que tout déplacement des agents de l'administration soit accompagné par une équipe d'escorte de la gendarmerie or, l'effectif des gendarmes dans la zone est très limité.

C'est pour toutes ces raisons que les trois (03) collègues, ensemble, engagent cette démarche d'extension.

Je vous saurais gré de bien vouloir accepter cette demande d'extension de trois (03) mois de la validation du Mali. Ce temps nous permettra, j'en suis certaine, de finir correctement et efficacement la publication du rapport et de mettre en œuvre pleinement les mesures correctives issues de la décision du Conseil d'Administration à savoir :

- adopter et mettre en œuvre le décret fixant le cadre institutionnel et le règlement intérieur de l'ITIE ;
- publier le rapport ITIE 2016 avec des données complémentaires sur la fiabilité et l'octroi des licences ;
- élaborer et mettre en œuvre le tableau de bord de mise en œuvre des recommandations des rapports ITIE ;
- effectuer la campagne de dissémination du rapport ITIE 2016 avant la fin de l'année 2018.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Directeur Exécutif**, l'expression de ma parfaite considération.

Ampliation :

- Primature.....P/ Compte rendu.

Le Ministre



Mme LELENTA Hawa Baba BAH

Chevalier de l'Ordre National

